

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Fédération de la Biologie Médicale

#### Réforme du DPC : la FBM appelle à un modèle plus adapté aux réalités de terrain et à l'innovation

*Paris, le 22 mai 2026*

La Fédération de la Biologie Médicale (FBM), représentant 90 % des biologistes libéraux médecins et pharmaciens, fait part de ses réserves concernant le projet de réforme de l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC). La FBM estime que l'organisation envisagée doit davantage prendre en compte les spécificités de la biologie médicale ainsi que les enjeux liés à l'évolution rapide des pratiques et des technologies.

#### **Une profession bicéphale sacrifiée par une gestion centralisée**

La biologie médicale présente une singularité unique dans le paysage de santé : elle est exercée par **des médecins et des pharmaciens biologistes**. Cette dualité impose une coordination fine et experte. Or, la réforme actuelle écarte les représentants des professionnels du pilotage.

#### **La HAS : un acteur essentiel, dans un contexte d'innovation très rapide**

La FBM tient à rappeler le rôle central de la Haute Autorité de santé (HAS) dans l'amélioration de la qualité des soins et l'évaluation des pratiques. Elle souligne toutefois que la biologie médicale évolue à un rythme particulièrement soutenu, notamment avec le développement du séquençage nouvelle génération (NGS), de l'intelligence artificielle et des thérapies ciblées.

Dans ce contexte, la profession estime essentiel que la formation continue puisse s'appuyer rapidement sur les recommandations des sociétés savantes et intégrer plus facilement les innovations scientifiques et technologiques.

#### **L'innovation et les sociétés savantes au cœur du DPC**

Pour la FBM, le DPC doit être le vecteur de l'excellence médicale française. La formation continue doit impérativement s'appuyer sur :

- **Les dernières recommandations des sociétés savantes**, qui sont les seules à garantir une médecine de précision au lit du patient.
- **L'intégration immédiate de l'innovation**, essentielle pour éviter l'exode sanitaire des patients français et maintenir notre souveraineté diagnostique.

**La FBM demande une sanctuarisation des fonds et une gouvernance partagée.** Il est inacceptable que les fonds dédiés à la formation des biologistes soient dilués.



La FBM demande :

1. Le maintien intégral des **budgets DPC** sanctuarisés pour les professionnels conventionnés.
2. Une **gouvernance partagée** intégrant les syndicats représentatifs, les conseils nationaux professionnels, déjà chargés de la certification périodique.

La Fédération de la Biologie Médicale appelle le Gouvernement à renoncer à cette réforme technocratique. Nous n'accepterons pas que l'avenir de notre discipline et la sécurité diagnostique des Français soient sacrifiés sur l'autel d'une complexité administrative supplémentaire à celle actuellement en place.

**Contact presse :**

Jeanne Delatouche

[fbm@havas.com](mailto:fbm@havas.com)

07 83 37 86 36